

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François AUBEY, Président, envoyée le vingt-trois mars deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

Membres en exercice : 132

Présents :

MME AGIS MARIE-JEANNE, MME ANGEE FRANCINE, MME ASSIRE MARTINE, M. AUBEY FRANÇOIS, M. AUBRIL BERNARD, M. AUNAY MARC, MME BACQ DE-PAEPE CHRISTELLE, M. BALLOT SYLVAIN, M. BARON-LEROY JACKY, M. BAUCHET ROLAND, M. BEAUDOIN GERARD, M. BEAUJAN PATRICK, M. BENARD JEAN-CLAUDE, MME BENOIST JOCELYNE, M. BOISNARD ERIC, M. BRETTEVILLE MICHEL, M. BRIARD JOHNNY, M. BROISIN-DOUTAZ BERNARD, M. BUHOT PATRICK, M. CHAMPION BERNARD, M. CHARBONNEAU BENOIT, M. CHARLES XAVIER, M. CLERADIN PAUL, M. COOL ETIENNE, M. DE BOEVER ANTOINE, M. DE LA CROUEE DANIEL, M. DE MENEVAL CHRISTIAN, M. DECOURTY CHRISTIAN, M. DELOZIER JOËL, M. DESMONTS JEAN-LOUIS, M. DIVERT JEAN FRANCOIS, M. DORIO BERNARD, MME DROUET MIREILLE, MME DUTOT DEBORAH, MME ERNOULT STEPHANIE, MME FROMAGE FRANÇOISE, M. GALLET JEAN-PIERRE, M. GALLET PASCAL, M. GALLIER JEAN-PIERRE (*suppléant M. DESOUCHES JOEL*), MME GARMOND MARIELLE, M. GASNIER BERNARD, M. GILAS FRANÇOIS, MME GIRARDIN EVELYNE, M. GOUJON DENIS, MME GRENON HUGUETTE, M. GUILLEMOT PHILIPPE, M. GUILLOT ALAIN, M. HÉNOUILLE GERARD, MME HERMILLY BEATRICE, MME HOULLEMARE SYLVAIN, M. JAMES MARCEL, M. JEHANNE DANIEL, MME JOUVIN NOËLLE, M. JULIEN MICHEL, M. LALLIER DIDIER, M. LAMBERT GERMAIN, M. LAUNAY GERARD, MME LE BARBIER EVELYNE, MME LE BARON MONIQUE, M. LÉBOUCHER BRUNO, M. LÉCOMTE JEAN-PIERRE, M. LEGOUVERNEUR FREDERIC, M. LEMARCHAND XAVIER, MME LEROY ISABELLE, M. LOUIS GERARD (*suppléant M. CHRETIEN JACQUES*), MME MACREZ EVELINE, M. MAILLE ANTOINE, MME MALHERBE COLETTE, M. MARIE ALAIN, M. MARIE SERGE, M. MASTROTOTARO HUBERT, M. MAUDUIT DIDIER, MME MAYMAUD VERONIQUE, M. MERCIER PAUL, M. MESLON PHILIPPE, M. MIGNOT ALAIN, M. MOREL EMMANUEL, M. MORIN JEAN-MARIE, M. NOYEAU DENIS, M. PERTHUIS JEAN-PIERRE, M. PITARD MICHEL, M. PITARD-BOUET HUBERT, M. POUTEAU DENIS, M. RATEL PHILIPPE, MME REQUIER CLAUDINE, MME RESSENCOURT MICHELE, M. RIGUIDEL JEAN-CLAUDE, M. SALLES JEAN-PAUL, M. SAINT MARTIN JEAN-PAUL, MME SEVESTRE ANNICK, M. SOETAERT PHILIPPE, M. SOULBIEU JEAN PAUL, MME STALMANS MARIE-THERESE, M. TARGAT DANY, M. TERRIER PASCAL, M. TOUGARD SERGE, M. VACHER PHILIPPE, M. VACQUEREL GERARD, MME VERSAVEL LEA, M. VIGAN PHILIPPE, M. VREL JOËL, MME WASSNER GENEVIEVE, M. YONNET RENE.

Excusés : M. DUTOT ALAIN ; M. DAUFRESNE GILBERT ; M. PELLERIN DIDIER (pouvoir à MME MALHERBE) ; MME BRETON FRANCOISE (pouvoir à M. DE LA CROUEE DANIEL) ; M. JAMBU YVES (pouvoir à M. PATRICK BUHOT) ; M. LE CHEVALIER WENCESLAS ; MME LECOURT CORINNE (pouvoir à M. BRIARD JOHNNY) ; MME POYNARD ARIANE (pouvoir à M. MERCIER PAUL) ; MME RAYNAUD ISABELLE ; M. THILLAYE EMMANUEL (pouvoir à M. SALLES JEAN-PAUL) ; MME BEROUNSKY MICHELE (pouvoir à MME REQUIER CLAUDINE) ; MME BISSON ELISABETH (pouvoir à M. MORIN JEAN-MARIE) ; M. BLIN FRANÇOIS ; M. CAFFIAUX LAURENT ; MME CHARBONNIER MAGGY ; M. CORU MICHEL (pouvoir à M. LALLIER DIDIER) ; M. DAIGREMONT MICHEL (pouvoir MME VERSAVEL LEA) ; M. DUBOIS DENIS ; MME HAMELIN BRIGITTE ; MME HENRY PATRICIA (pouvoir à M. JULIEN MICHEL) ; M. LACOUR CLAUDE (pouvoir à M. PITARD-BOUET HUBERT) ; MME LE BARON GENEVIEVE (pouvoir à MME LE BARON MONIQUE) ; M. LEPAGE ROGER (pouvoir à MME WASSNER GENEVIEVE) ; M. MOUNIER PIERRE (pouvoir à M. AUNAY MARC) ;

M. PIETTE JEAN-LOUIS ; M. ROUGET DANIEL (pouvoir à M. MARIE JACKY) ; MME SADY CATHERINE (pouvoir à M. LEMOUCHER BRUNO) ; M. SERVY JEAN-LOUIS.

Secrétaire de séance : M. BRETTEVILLE MICHEL

EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – BUDGET PRIMITIF ET FISCALITE

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

L'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les crédits sont votés par chapitre et, si l'assemblée délibérante en décide ainsi, par article ».

Néanmoins, en vertu d'une jurisprudence constante et notamment l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas », reprise et détaillée dans une réponse ministérielle du 30 mars 2004, il ressort que l'Assemblée délibérante peut adopter le budget par un vote global, sans que celui-ci soit entaché d'illégalité.

Deux conditions sont posées : d'une part, que le budget soit présenté par chapitre et article et d'autre part, qu'un débat préalable ait lieu, permettant de constater l'assentiment de la totalité, ou de la majorité des conseillers présents, sur le budget.

Compte-tenu de la transmission des documents budgétaires pour la tenue de ce Conseil, documents détaillant les propositions budgétaires par chapitre et article, compte-tenu de la présentation du budget projetée et débattue et notamment des divers programmes inscrits en section d'investissement, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un vote global budget par budget.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APRÈS avoir voté leurs Comptes Administratifs et affecter les résultats de ceux-ci ;

VU la présentation des documents budgétaires par chapitre ;

APRÈS avoir débattu sur la présentation du budget et avoir constaté l'assentiment de la majorité des conseillers présents ;

SA Commission des Finances entendue ;

ARRETE en conséquence les taux de fiscalité suivants pour l'année 2018 :

	TAUX CALN
Cotisation Foncière des Entreprises	21,27
Taxe d'Habitation (TH)	8,10
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1,25
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	3,49

ARRETE, tel que présenté dans les documents annexés, le **Budget Primitif** pour l'exercice 2018 ;

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	42 835 378,29 €	42 835 378,29 €
Investissement	20 055 948,89 €	20 055 948,89 €

TOURISME	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	786 524,06 €	786 524,06 €
Investissement	0,00 €	129 047,58 €

PARC DES EXPOSITIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	296 944,20 €	296 944,20 €
Investissement	1 034 257,60 €	1 034 257,60 €

ATELIER RELAIS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	837 757,71 €	837 757,71 €
Investissement	1 207 641,92 €	1 207 641,92 €

CAMPING	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	312 848,59 €	312 848,59 €
Investissement	22 929,47 €	115 834,99 €

DROITS DU SOL	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	377 944,75 €	377 944,75 €

DECHETS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 240 532,80 €	9 240 532,80 €
Investissement	278 050,00 €	278 050,00 €

TRANSPORTS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

ZAR	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	588 007,42 €	588 007,42 €
Investissement	1 071 637,88 €	1 071 637,88 €

ZA ZI	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 227 654,08 €	5 227 654,08 €
Investissement	7 754 026,56 €	7 754 026,56 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200069532-20180329-2018-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018



Pour extrait conforme,
Le Président,

François AUBEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

